

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 12 mai 2014 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1, A2 et A du permis de conduire

NOR : INTS1409938A

Publics concernés : écoles de conduite, apprentis conducteurs.

Objet : déterminer les prescriptions applicables au contenu du livret d'apprentissage pour les catégories A1, A2 et A du permis de conduire.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2014.

Notice : le présent arrêté n'impose pas un modèle type de livret.

Il permet, le cas échéant, l'utilisation du livret sous une forme dématérialisée à condition que l'ensemble des prescriptions qu'il fixe soient respectées.

L'usage du livret comme support pédagogique et outil d'échange entre l'enseignant de la conduite et l'élève conducteur reste une priorité mais sa réalisation et sa conception sont libres à condition de respecter le cadre général de la formation fixé en annexe II. Le contenu des livrets devra respecter les prescriptions suivantes :

- un préambule ;
- une partie pédagogique présentant le cadre général du programme de formation fixé par l'Etat pour les catégories A1, A2 et A du permis de conduire.

Ainsi, le présent arrêté tire les conséquences du statut et de l'utilisation du livret d'apprentissage sur le terrain, pour ces catégories de véhicules, sans créer aucune charge nouvelle, par rapport à l'existant, pour les publics concernés.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la route, et notamment ses articles R. 211-3, R. 211-4 et R. 221-4 ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2012 modifié fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2013 relatif au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Toute personne apprenant à conduire un véhicule à moteur en vue de l'obtention, par examen, des catégories A1, A2 et A du permis de conduire mentionnées à l'article R. 221-4 du code de la route doit être détentrice du formulaire de la demande de permis de conduire, validée par le préfet du département dans lequel cette demande a été déposée, et d'un livret d'apprentissage. Lors de l'apprentissage pratique de la conduite, ces deux documents doivent être présents. Le livret d'apprentissage peut prendre la forme d'un document dématérialisé. Seul le formulaire de la demande de permis de conduire, ou sa photocopie, permet de justifier de son état d'élève conducteur en cas de contrôle par les officiers et agents habilités à effectuer des contrôles routiers.

Art. 2. – Le livret d'apprentissage précise l'ensemble des compétences à acquérir au cours de la formation.

Tout livret d'apprentissage de la conduite des véhicules des catégories de permis de conduire visées à l'article 1^{er} doit être conforme au contenu des annexes I et II du présent arrêté et permettre la réalisation d'un bilan du niveau d'acquisition des compétences décrites à l'annexe II.

Art. 3. – En cas de perte ou de vol du livret d'apprentissage, un nouvel exemplaire est établi par l'élève conducteur, avec l'aide de l'enseignant.

Art. 4. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2014.

Art. 5. – Le délégué à la sécurité et à la circulation routières est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 mai 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*Le délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*
J.-R. LOPEZ

ANNEXES

ANNEXE I

Préambule

Ce préambule aborde les points suivants :

- pourquoi mieux apprendre à conduire une motocyclette ?
- quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage de la conduite des motocyclettes ?
- quel programme de formation pour l'apprentissage de la conduite des motocyclettes ?
- comment sont évalués vos progrès ?
- comment se déroule l'examen du permis de conduire d'une motocyclette ?

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire une motocyclette ?

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Le livret est un outil pédagogique à l'attention de l'élève conducteur et de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Il doit vous servir de guide durant votre parcours d'apprentissage de la conduite, lors de vos cours théoriques et pratiques.

Il vous permet de matérialiser, avec l'aide de votre enseignant, votre niveau d'acquisition de compétences et d'autonomie nécessaires à la conduite sécurisée d'une motocyclette.

A cet effet, vous trouverez dans ce livret quatre grilles (annexe II) qui correspondent chacune aux principales compétences que vous devrez progressivement acquérir. Chacune de ces compétences principales est subdivisée en sous-compétences associées qui sont à travailler et à valider par des approches différenciées.

3. Quel programme de formation pour l'apprentissage de la conduite des motocyclettes ?

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres usagers en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'autoévaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

4. Comment sont évalués vos progrès ?

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

5. Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

ANNEXE II

PARTIE PÉDAGOGIQUE DU LIVRET D'APPRENTISSAGE
DES CATÉGORIES A1-A2-A

		POURQUOI : RAISONS	COMMENT : PROCÉDURES	RISQUES	INFLUENCES DE SON ENTOURAGE ET DE SON MODE DE VIE	PRESSIONS EXERCÉES PAR LA SOCIÉTÉ : PUBLICITÉ, TRAVAIL....	AUTO- EVALUATION
1. MAÎTRISER LE MANIEMENT DE LA MOTO A VITESSE RÉDUITE ET A VITESSE PLUS ÉLEVÉE, HORS CIRCULATION	<input type="checkbox"/>						
Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.	<input type="checkbox"/>						
Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.	<input type="checkbox"/>						
Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).	<input type="checkbox"/>						
Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - Descendre de la machine en sécurité.	<input type="checkbox"/>						
Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.	<input type="checkbox"/>						
Monter et rétrograder les rapports de vitesse.	<input type="checkbox"/>						
Maîtriser la réalisation d'un freinage.	<input type="checkbox"/>						
Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.	<input type="checkbox"/>						
Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).	<input type="checkbox"/>						
Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).	<input type="checkbox"/>						
Maîtriser les techniques d'inclinaison.	<input type="checkbox"/>						
Réaliser un freinage d'urgence.	<input type="checkbox"/>						

2. APPREHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES.		POURQUOI : RAISONS	COMMENT : PROCEDURES	RISQUES	INFLUENCES DE SON ENTOURAGE ET DE SON MODE DE VIE	PRESSIONS EXERCEES PAR LA SOCIETE : PUBLICITE, TRAVAIL....	AUTO- EVALUATION
Connaître et respecter les règles de circulation.	<input type="checkbox"/>						
Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).	<input type="checkbox"/>						
Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	<input type="checkbox"/>						
Adapter l'allure aux situations.	<input type="checkbox"/>						
Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.	<input type="checkbox"/>						
Tourner à droite et à gauche.	<input type="checkbox"/>						
Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	<input type="checkbox"/>						
Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	<input type="checkbox"/>						

3 - CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS		POURQUOI : RAISONS	COMMENT : PROCEDURES	RISQUES	INFLUENCES DE SON ENTOURAGE ET DE SON MODE DE VIE	PRESSIONS EXERCEES PAR LA SOCIETE : PUBLICITE, TRAVAIL....	AUTO- EVALUATION
Evaluer et maintenir les distances de sécurité.	<input type="checkbox"/>						
Croiser, dépasser, être dépassé.	<input type="checkbox"/>						
Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.	<input type="checkbox"/>						
Communiquer avec les autres usagers.	<input type="checkbox"/>						
Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	<input type="checkbox"/>						
Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.	<input type="checkbox"/>						
S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	<input type="checkbox"/>						
Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.	<input type="checkbox"/>						
Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	<input type="checkbox"/>						

4. PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ECONOMIQUE		POURQUOI : RAISONS	COMMENT : PROCEDURES	RISQUES	INFLUENCES DE SON ENTOURAGE ET DE SON MODE DE VIE	PRESSIONS EXERCEES PAR LA SOCIETE : PUBLICITE, TRAVAIL.....	AUTO- EVALUATION
Suivre un itinéraire de manière autonome.	<input type="checkbox"/>						
Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.	<input type="checkbox"/>						
Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.	<input type="checkbox"/>						
Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.	<input type="checkbox"/>						
Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).	<input type="checkbox"/>						
Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.	<input type="checkbox"/>						
Pratiquer l'éco-conduite.	<input type="checkbox"/>						